

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Michel ROTGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Philippe GUYARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DELATTE	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Admissions en non valeur

Monsieur le Trésorier de la Communauté nous demande d'admettre en non-valeur divers titres de recettes devenus irrécouvrables, pour un montant total de 7 149,87 euros, se décomposant comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 5 197,27 euros

Il s'agit :

- de créances minimales pour un total de 13,54 €,
- de 2 factures émises pour incinération de déchets sur un débiteur introuvable pour 204 €, et un débiteur insolvable pour 69 €,
- du solde d'un titre émis en 2008 à la suite de jugement sur 2 personnes non solvables, pour 90 €,
- d'un titre émis en 2006 à la suite de jugement sur un débiteur ayant fait l'objet d'actes infructueux pour 2 627,71 €,
- de 63 titres émis en 2006 pour des redevances d'occupation du terrain des gens du voyage pour 2 193,02 € sur des débiteurs ayant fait l'objet d'actes infructueux

- BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 79,68 euros

Cette somme correspond uniquement à des créances minimales.

- BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**, pour un montant de 1 433,79 euros

Il s'agit de titres émis à la suite de jugements du Tribunal de Grande Instance de Dijon concernant 4 débiteurs non solvables et 1 ayant fait l'objet de poursuite infructueuse.

- BUDGET ANNEXE DE L'EAU**, pour un montant de 167,17 euros

Il s'agit de titres émis sur 2 débiteurs insolubles.

- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 271,96 euros

Il s'agit de créances minimales d'un total de 0,29 €, et de titres émis sur 2 débiteurs insolubles.

Vu l'avis de la Commission ,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'admettre en non-valeur** ces titres pour un montant total de 4 522,16 €, à l'exception du titre émis en 2006 à la suite d'un jugement pour 2 627,71 €, la collectivité souhaitant que le comptable public continue ses poursuites dans ce cas, soit par budget:

- BUDGET PRINCIPAL**, pour un montant de 2 569,56 euros,
- BUDGET ANNEXE DE LA DECHARGE DE PRODUITS INERTES**, pour un montant de 79,68 euros,
- BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**, pour un montant de 1 433,79 euros,
- BUDGET ANNEXE DE L'EAU**, pour un montant de 167,17 euros,
- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**, pour un montant de 271,96 euros.